



APR-UQAM

Association des professeures
et professeurs retraités de l'UQAM

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025-2026 DE L'APR-UQAM



TABLE DES MATIERES

MOT DE LA PRÉSIDENTE	2
1. Affaires internes.....	3
1.1 Réunions du conseil d'administration.....	3
1.2 Intranet transactionnel et sécurité des renseignements personnels	3
1.3 Comité des communications.....	4
1.4 Comité de réflexion sur le membership et sur le financement de l'Association	4
1.5 Comité organisateur des célébrations du 35 ^e anniversaire de l'APR-UQAM.....	5
1.6 Relations avec l'UQAM	5
1.7 Relations avec le SPUQ	6
1.8 Relations avec la Fondation UQAM	6
2. Représentations et relations externes.....	7
2.1 Association des retraité.e.s des universités et collèges du Canada (ARUCC)	7
2.2 Fédération des retraité.e.s de l'Université du Québec (FRUQ) et l'AQRP.....	8
2.3 Regroupement des associations de retraité.e.s universitaires du Québec.....	8
2.4 Association des employé.e.s et chargé.e.s de cours retraité.e.s de l'UQAM (APRÈS L'UQAM) et Association des cadres retraité.e.s de l'UQAM (ACRUQAM)	8
3. Activités culturelles et sociales	8
4. Projet Solidarité.....	10
5. Bulletin <i>Pour la suite du monde</i>	10
6. Outils de communication	11
6.1 Site web.....	11
6.2 Infolettre.....	12
7. Fonds de l'APR-UQAM	12
7.1 Campagne de financement.....	12
7.2 Bourses APR-UQAM	12
8. L'équipe	13
Annexe A – Résolutions du conseil d'administration en 2025-2026	14
Annexe B – Effectifs de l'APR-UQAM au 31 mars 2026.....	25
Annexe C – États financiers de l'APR-UQAM au 31 mars 2026	26

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du conseil d'administration, c'est avec grand plaisir que je vous présente le *Rapport d'activités 2025-2026 de l'APR-UQAM*.

Le conseil d'administration, le comité des communications et le comité Solidarité ont poursuivi leurs travaux respectifs tout au long de l'année, tel que vous pourrez le constater en parcourant ce rapport. Le travail du comité organisateur du 35^e anniversaire s'est poursuivi jusqu'à la Grande Fête des Retrouvailles le 17 septembre 2025 à la Chaufferie du Cœur des sciences. De plus, différents comités ad hoc se sont mobilisés pour travailler sur différents dossiers : le membership et le financement de l'Association aboutissant à l'entente entre l'UQAM et l'APR-UQAM, l'amendement apporté au protocole d'entente entre la Fondation de l'UQAM relativement aux Bourses APR-UQAM, la politique sur la confidentialité des renseignements personnels (Loi 25), le développement et la mise à jour des outils communicationnels et le soutien à la publication des Bulletins.

Nous sommes fiers du programme d'activités qui a été offert aux membres en 2025-2026. Des discussions ont conduit quatre associations de personnes retraitées de l'UQAM et de l'Université de Montréal à unir leurs forces afin de coorganiser et de coréaliser des activités répondant aux goûts et aux besoins de nos membres respectifs. Afin de répondre à la demande des membres, plusieurs des activités ont été présentées en visioconférence.

Les deux numéros du Bulletin parus cette année proposent des dossiers fort intéressants. Le premier aborde l'avenir de la Faculté des sciences de la santé assorti d'une entrevue avec Dr Fabrice Brunet, vice-recteur responsable de ce projet (Bulletin no 89). Le deuxième propose une entrevue avec Claude Corbo qui présente sa lecture de la situation financière de l'UQAM (Bulletin no 90). De plus, les thématiques présentées ont suscité beaucoup d'intérêt et d'éloges de la part de nos membres. Par ailleurs, les rencontres intergénérationnelles, les articles de nos membres, les nouvelles du Comité Solidarité ainsi que les comptes-rendus des activités culturelles et sociales ont été très appréciés.

Nous sommes toujours là pour vous accompagner, répondre à vos questions et écouter vos suggestions.

Bonne lecture!

Nicole Carignan, présidente

Rapport d'activités 2025-2026 de l'APR-UQAM

L'année a commencé par les célébrations du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM le 17 septembre 2025. Aussi, les différents comités ont travaillé au développement des activités régulières ainsi qu'à l'avancement de différents dossiers ou projets en lien avec les communications, le membership et le mode de financement de l'Association ainsi que le processus de gestion des bourses APR-UQAM auprès de la Fondation UQAM. De plus, l'APR-UQAM a élargi ses partenariats avec des associations universitaires de personnes retraitées : l'APRUM, l'APRÈS-L'UQAM et l'ACRUQAM.

1. Affaires internes

1.1 Réunions du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni neuf fois depuis l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2025. La première réunion, tenue à la suite de l'assemblée générale, a permis de désigner les membres qui occuperaient les fonctions de dirigeantes et dirigeants, de répartir les diverses responsabilités et d'identifier les principaux objectifs pour l'année 2025-2026. Le conseil d'administration a par la suite tenu des réunions mensuelles à compter du mois de septembre, à l'exception du mois de janvier où il y a eu relâche. Les procès-verbaux de ces réunions sont accessibles sur le site web de l'Association.

1.2 Intranet transactionnel et sécurité des renseignements personnels

Le site web de l'APR-UQAM modernisé et sécurisé facilite les inscriptions à l'APR-UQAM, le paiement de la cotisation par carte de crédit ou par *Interac*, l'inscription aux activités culturelles et sociales proposées et, éventuellement, le paiement des frais de participation. Ce site web est hébergé sur un serveur géré par le Service de l'audiovisuel (SAV) de l'UQAM, dans le gabarit institutionnel des sites web de l'UQAM.

La sécurité des renseignements personnels reste un enjeu important. Afin de protéger les renseignements personnels des membres, le répertoire des membres n'est accessible que pour les membres inscrits au site web de l'APR-UQAM. La sécurisation des données personnelles des membres par le biais de bases de données logées sur des serveurs sécurisés de l'UQAM (le nouvel intranet sécurisé) est prioritaire.

La loi 25 du gouvernement du Québec demande à toutes les organisations privées qui collectent, détiennent et utilisent des renseignements personnels de leurs membres de se doter d'une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels et cette politique doit être visible dans la page d'accueil du site web de l'organisation privée. Afin de se conformer aux exigences légales, un comité ad hoc composé de Lucie Lamontagne, Nicole Carignan, Jean-Guy Prévost et Claude Felteau ont présenté au conseil d'administration une telle politique ainsi qu'un processus de traitement des plaintes, en s'inspirant du travail déjà effectué par José E. Igartua. La politique de confidentialité et protection des renseignements personnels a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 4 mars 2026 et est affichée depuis sur la page d'accueil du site web de l'APR-UQAM.

1.3 Comité des communications

Le comité était composé de Nicole Carignan, René Ferland, Winnie Frohn, José E. Igartua et Jean-Guy Prévost. S'appuyant sur les résultats d'un sondage sur les habitudes et les besoins de communications des membres de l'APR-UQAM mené en janvier 2025, ce comité a continué à améliorer les pratiques communicationnelles.

Dans le cadre de la planification de la fête du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM, le comité a travaillé à la programmation de la fête, à la conception et à la réalisation du Bulletin spécial du 35^e (8 p.), à la préparation et la présentation du PowerPoint durant la célébration, au dévoilement du logo et de la bannière, à l'explication du programme, à la production des signets uniques de Linda Gattuso et aux tirages.

Il a aussi travaillé à l'harmonisation des polices de caractères pour les courriels (invitations aux activités, avis de décès, etc.), les infolettres, les lettres, le Bulletin, le rapport d'activités et le site web ainsi qu'aux choix des gabarits et à la révision des menus de apr.uqam.ca. Il a également travaillé à la recherche d'une responsable pour le Bulletin, à la répartition du travail pour la réalisation du Bulletin printemps 2026 et à la révision des consignes éditoriales.

Le comité a, de plus, assuré la communication des messages envoyés régulièrement aux membres ainsi qu'à la séquence des messages envoyés entre mars et septembre 2025 pour la préparation et les invitations aux célébrations du 35^e anniversaire. Le comité a travaillé à la conception de la bannière autoportante et au choix du logo.

1.4 Comité de réflexion sur le membership et sur le financement de l'Association

Le conseil d'administration se penche depuis plusieurs années sur la question du recrutement et de la rétention des membres. Le comité de réflexion sur le membership et le mode de financement de l'Association avait été créé en 2024 pour comparer les divers modes de financement utilisés dans les associations de retraités universitaires du Canada. Le comité a été piloté par Anne Rochette et Claude Felteau.

À la suite des conclusions du rapport de ce comité faisant état de l'incapacité pour l'Association, malgré tous ses efforts de recrutement, de maintenir un lien avec l'ensemble des professeurs retraités, alors que sa mission première est de les représenter publiquement et auprès de l'institution, ce comité avait entrepris des démarches auprès du Bureau du recteur et la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel afin d'obtenir un subventionnement adéquat pouvant permettre de ne plus exiger de cotisation de ses membres. La direction de l'UQAM s'est dite favorable à une participation financière aux activités de l'Association basé sur le fait que les activités de recherche poursuivies par des professeur.e.s retraité.e.s. sont un apport important au rayonnement de l'UQAM.

Les discussions amorcées en mars 2025 se sont poursuivies au cours de l'année 2025-2026 et l'UQAM a soumis un projet d'entente basée sur un subventionnement partiel, comparable au soutien financier apporté par le SPUQ, pour une durée potentielle de cinq ans. Le conseil d'administration a accepté cette entente, qui a été signée le 5 mars 2026 dans la vision d'une première étape de l'implication de l'UQAM dans le financement de l'Association. À la suite de la signature de cette entente, le trésorier a proposé des prévisions budgétaires incluant les nouvelles économies générées principalement par la transition du Bulletin sous forme papier à un Bulletin sous forme PDF. Toutefois, comme stipulé dans les mandats de l'Association, le conseil

d'administration a voté une diminution du montant de la cotisation pour la première année de l'entente, plutôt que son abolition.

1.5 Comité organisateur des célébrations du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM

L'APR-UQAM a commencé l'année 2025-2026 en grand. Le 17 septembre dernier, 80 convives se sont retrouvés à la Chaufferie du Cœur des sciences pour célébrer ses 35 ans. La diversité était au rendez-vous : des collègues retraités arrivés à la création de l'UQAM en 1969 jusqu'aux dernières recrues arrivées dans les années 2010. Cinq décennies de professeures et de professeurs qui ont façonné l'UQAM dans toutes sortes de domaines se sont retrouvées lors de ces grandes retrouvailles!

Un cocktail de bienvenue a d'abord été proposé, puis, les convives ont eu le plaisir d'accueillir et d'entendre les allocutions de madame Johanne Grenier, vice-rectrice à la vie étudiante, monsieur Claude Corbo, recteur émérite, madame Aline Pajot, directrice au service du personnel enseignant et madame Geneviève Hervieux, présidente du SPUQ.

Un mini-concert du Quatuor à cordes de l'Ensemble Obiora, orchestre en résidence au Département de musique de l'UQAM, a été offert. Le quatuor a interprété des œuvres de la compositrice afro-américaine Florence Price (1887-1953) et de l'incomparable Joseph Bologne, dit Chevalier de St-Georges (1745-1799), virtuose du violon, compositeur, chef d'orchestre, escrimeur hors pair et contemporain de Mozart.

La fête s'est poursuivie par un délicieux buffet pour accompagner les échanges animés entre les collègues. Les dernières retrouvailles avaient eu lieu il y a 10 ans! Qu'il s'en passe des choses en 10 ans! Que de choses à raconter! Que de souvenirs à évoquer! Les convives ont eu droit au dévoilement du nouveau logo de l'APR-UQAM projeté sur une immense bannière présentée par le comité de communication.

Le comité a aussi distribué le Bulletin spécial du 35^e, un signet original et quelques prix de présence. Signé par notre collègue Linda Gattuso (Mathématiques), chaque signet qui a été remis à chaque convive était une pièce personnalisée, unique et authentique spécialement créée pour l'occasion. Au verso, on y trouvait le nouveau logo de l'APR-UQAM. Cette belle fête conviviale et chaleureuse a été animée avec beaucoup de finesse, de doigté et de sensibilité par Jacinthe Giroux (Éducation et formation spécialisées).

Des photos de cet événement très festif sont disponibles sur le site web de l'APR-UQAM. Quel beau souvenir!

1.6 Relations avec l'UQAM

L'Association a maintenu ses relations avec l'UQAM tout au long de l'année. L'APR-UQAM a participé à de nombreux événements organisés à l'UQAM, dont la Grande cérémonie de remise des bourses de la Fondation UQAM, le samedi 18 octobre 2025 et les Portes ouvertes, le samedi 25 octobre 2025 et le samedi 7 février 2026.

Le 2 juin 2025, des membres du conseil d'administration ont participé à la Cérémonie d'installation de la nouvelle chancelière de l'UQAM, madame Pauline Marois et d'attribution d'un Doctorat honoris causa à madame Jeannette Bertrand. Quelques cinq ou six membres de l'APR-UQAM s'y étaient également inscrits.

Le 26 août dernier, la présidente a rencontré monsieur Stéphane Pallage, dans le cadre des portes ouvertes du recteur, qui était accompagné de monsieur Jasmin Roy, directeur intérimaire du cabinet du recteur. La présidente a abordé différents points de discussion, dont le membership visant à faire de l'APR-UQAM un carrefour représentant tous les professeur.e.s retraité.e.s : une association universelle. Elle a aussi fait part de l'intérêt de notre Association via le Projet Solidarité à participer à la démarche de réflexion et au développement de la nouvelle Faculté des sciences de la santé. Elle a aussi profité de cette occasion pour expliquer le programme de la fête du 35^e anniversaire et l'intérêt des membres.

Il ne faut pas oublier de mentionner l'échange régulier d'informations avec la conseillère attitrée au dossier des retraités au Service des ressources humaines, madame Aline Pajot.

À la suite d'un problème d'accessibilité aux logiciels de l'UQAM pour les professeur.e.s retraité.e.s, l'APR-UQAM a fait, en mars 2025, des représentations auprès de monsieur Claude Roberge, directeur des Services informatiques, ce qui a permis d'établir une entente permettant aux membres de l'APR-UQAM qui le désirent d'avoir accès à ces services. Ainsi, nous rappelons aux membres encore cette année qu'ils peuvent télécharger la licence A3 sur leur appareil personnel en remplissant le formulaire accessible à l'aide du lien suivant: <https://jira.uqam.ca/servicedesk/customer/portal/1/create/486> ».

La procédure pour remplir le formulaire et télécharger la licence A3 sur l'appareil personnel d'un membre est disponible sur le site web de l'APR-UQAM.

1.7 Relations avec le SPUQ

L'APR-UQAM a continué de recevoir un appui financier et matériel fort apprécié du SPUQ et a pu compter sur l'aide précieuse de Roxane Beauchemin, commise principale, et de Julien Révillon d'Apreval, attaché d'administration, pour l'organisation logistique de certaines activités.

L'APR-UQAM a été invitée au souper de Noël qui a eu lieu le mercredi 10 décembre 2025. L'Association a aussi été invitée à participer à l'atelier de préparation à la retraite organisé par le SPUQ le vendredi 23 janvier 2026. La présidente, Nicole Carignan, et le vice-président, Jean-Guy Prévost, ont présenté les objectifs de l'Association, les différents services offerts et les activités organisées par l'APR-UQAM au moyen d'un document PowerPoint, en vue de susciter l'intérêt des collègues à adhérer à l'Association et à répondre à leurs questions.

1.8 Relations avec la Fondation UQAM

La relation avec la Fondation de l'UQAM a été excellente au cours de l'année. Par contre, le programme de bourses APR-UQAM n'a pas été ouvert par la Fondation UQAM pour la session d'automne 2025 comme il se devait. Après discussion avec la Fondation UQAM, il s'est avéré que cette décision ne relevait pas d'une erreur de la Fondation, mais bien d'un libellé trop restrictif d'une des clauses de l'entente signée en 2024 entre la Fondation UQAM et l'APR-UQAM lors de la création du Fonds capitalisé de l'APR-UQAM. Cet état de fait entraînait une correction non seulement de la clause restrictive, mais était aussi l'occasion de donner plus de souplesse dans les choix du montant et du nombre de bourses par le conseil d'administration pour les années à venir. Une solution à court terme a été trouvée et quelques membres du conseil d'administration ont contribué financièrement de façon à permettre l'ouverture du concours de bourses APR-UQAM à la session d'hiver 2026.

Lucie Lamontagne, Nicole Carignan et Claude Felteau ont rencontré les responsables de la Fondation UQAM. Les modifications nécessaires ont ensuite été apportées à l'entente. La Fondation UQAM a alors ouvert le concours en janvier 2026, selon les nouvelles directives négociées avec l'APR-UQAM, même si les modifications à l'entente n'étaient pas encore finalisées, de façon à ne pas pénaliser les étudiantes et étudiants. Il était important de respecter la volonté du conseil d'administration d'attribuer des bourses sans interruption en 2025-2026. Le concours des bourses APR-UQAM s'est déroulé avec tout le support nécessaire de la Fondation. Le processus de sélection des candidats par le comité de l'APR-UQAM a eu lieu et les noms des récipiendaires devraient être connus au courant du mois de mai.

La Fondation UQAM a aussi apporté une aide précieuse à l'APR-UQAM afin de pouvoir améliorer la collecte des dons pour les bourses par l'ajout d'un hyperlien donnant un accès direct au programme de bourses APR-UQAM sur le site de la Fondation UQAM à partir du site web de l'APR-UQAM et/ou tout autre document préparé par l'APR-UQAM à cet effet. La Fondation UQAM a fourni des conseils afin de mieux organiser la campagne annuelle de dons des membres de l'Association.

La cérémonie de remise des bourses de l'année 2024-2025, dont celles de l'APR-UQAM, sous l'égide de la Fondation UQAM, a mis en lumière l'importance de ces bourses pour la poursuite de la carrière des boursiers sélectionnés par le comité.

2. Représentations et relations externes

2.1 Association des retraité.e.s des universités et collèges du Canada (ARUCC)

Les associations de retraité.e.s des universités et collèges du Canada (ARUCC) se rencontrent chaque année dans une ville canadienne différente afin que les membres délégués des différentes associations puissent partager des informations sur leur fonctionnement, les problèmes rencontrés, les meilleures pratiques et les solutions. La dernière réunion annuelle de l'ARUCC s'est tenue à l'Université McGill du 21 au 23 mai 2025 sous l'égide de l'Association des retraité.e.s de l'Université McGill (ARUM). L'équipe responsable a planifié un événement bilingue (français et anglais). La présidente, Nicole Carignan, et la secrétaire, Lucie Lamontagne, ont représenté l'Association à l'assemblée générale annuelle et à la conférence annuelle de l'ARUCC. Michel Tousignant, responsable du Projet Solidarité, a aussi participé aux conférences. Le thème choisi par l'ARUM pour cette rencontre de 2025 était : *Le bien-être de la personne, de la communauté et de la planète*. Au programme de la conférence, des discussions sur les meilleures pratiques ont eu lieu sous forme de tables rondes ainsi que d'une séance plénière. Plusieurs conférenciers traitant de sujets variés intéressant les retraité.e.s ont été invités au ravissement des participants.

La prochaine réunion annuelle de l'ARUCC se tiendra à New Westminster (près de Vancouver) en Colombie-Britannique du 20 au 22 mai 2026 et sera organisée par l'association des retraité.e.s de l'Université Simon Fraser. Tous les membres des associations des retraité.e.s universitaires sont invités à assister aux conférences et aux activités sociales. L'assemblée annuelle statutaire de l'ARUCC est restreinte aux représentants de chacune des associations membres.

2.2 Fédération des retraité.e.s de l'Université du Québec (FRUQ) et l'AQRP

La présidente, Nicole Carignan, et le trésorier, Claude Felteau, ont participé à l'assemblée générale de la FRUQ qui s'est tenue par visioconférence au siège social de l'UQ à Québec le vendredi 3 octobre 2025. En plus des points d'information usuels, incluant les rapports sur le régime de retraite (RRUQ) et les assurances collectives (AQRP-Beneva) qui ont été transmis par la suite aux membres de l'APR-UQAM, les échanges ont permis de constater que la situation vécue par l'APR-UQAM est relativement favorable et moins précaire que celle d'autres associations de retraités.

L'APR-UQAM a accepté de devenir une association partenaire avec l'Association québécoise des retraité.e.s des secteurs public et parapublic (AQRP). Ce statut permet aux nouveaux membres de l'APR-UQAM de profiter d'un bonus de 25\$ remis par l'AQRP si le nouveau membre s'inscrit pour la première fois aux deux associations. L'APR-UQAM a décidé de faire bénéficier les retraité.e.s de ce bonus plutôt que de le conserver.

2.3 Regroupement des associations de retraité.e.s universitaires du Québec

Les activités du Regroupement des associations de retraité.e.s universitaires du Québec (Convergence) ont repris cette année. Il y a normalement deux rencontres tenues par visioconférence au cours de l'année. La première réunion de Convergence cette année a eu lieu le lundi 3 novembre 2025 en visioconférence et la seconde, le lundi 27 avril 2026. La secrétaire, Lucie Lamontagne, y a participé. Plus d'une douzaine d'associations de retraité.e.s universitaires étaient présentes à ces rencontres. Des représentants des trois associations de retraité.e.s de l'UQAM : l'APR-UQAM, l'APRÈS L'UQAM, ainsi que de la nouvelle association des cadres retraités de l'UQAM (ACRUQAM), ont pu faire valoir leur position. À ces réunions, différents sujets proposés par les participants ont été partagés et discutés. Ainsi, des échanges ont eu lieu sur les modalités d'adhésion pour les nouveaux retraités, sur les outils de diffusion d'information pour de futurs retraités, sur la participation formelle ou occasionnelle de l'association à des comités de l'université et sur la diffusion des activités philanthropiques de l'association par l'université. Finalement, les effets de la nouvelle loi 25 sur la protection des renseignements personnels stipulant l'obligation pour chaque association de rédiger une politique de confidentialité ont été soulignés.

2.4 Association des employé.e.s et chargé.e.s de cours retraité.e.s de l'UQAM (APRÈS L'UQAM) et Association des cadres retraité.e.s de l'UQAM (ACRUQAM)

Des liens étroits ont été maintenus entre les responsables des trois associations de retraité.e.s de l'UQAM. L'APR-UQAM a invité les membres de l'APRÈS L'UQAM et de l'ACRUQAM lors d'activités qu'elle a organisées. Les détails sont précisés dans la section des activités culturelles et sociales témoignant des échanges fructueux entre les associations.

3. Activités culturelles et sociales

Cette année a été marquée par la diversité des activités culturelles et sociales principalement chapeautées par la présidente et le comité des communications.

Comme nous l'avons décrit dans la section 1.5, l'année a commencé avec la célébration des Grandes Retrouvailles du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM.

En ce qui concerne la programmation régulière des activités, les responsables de l'Association des professeures et professeurs retraité.e.s de l'Université de Montréal (APRUM) et l'APR-UQAM se sont entendus pour organiser tour à tour une activité. Ainsi l'APRUM a proposé une sortie en plein air à l'automne 2025 et l'APR-UQAM a organisé une activité 'piano-cinéma muet' à la Cinémathèque québécoise au printemps 2026. En raison d'un intérêt partagé, les deux associations se sont mutuellement invitées à la plupart des autres activités qu'elles ont organisées et ont aussi invité les membres de l'APRÈS L'UQAM et de l'ACRUQAM.

Conséquemment, six activités ont été conjointement organisées.

Organisée par l'APRUM, la première activité a eu lieu au Parc de la Visitation dans la matinée du jeudi 2 octobre 2025. Par une belle journée ensoleillée, une marche dans la nature s'est organisée pour le plaisir de la vingtaine de participants. C'était la première rencontre réunissant l'APRUM et l'APR-UQAM. Un compte-rendu rédigé par Michel Tousignant (Psychologie) est paru dans le bulletin no 90 (Printemps 2026).

Au fil des discussions et à la suite de la première sortie plein air, les responsables de l'APRUM ont proposé d'inviter les membres de l'APR-UQAM à la conférence en mode hybride, qui portait sur l'influence des géants du web dans nos vies, présentée par monsieur Alain Saulnier à l'Université de Montréal le mercredi 15 octobre 2025. Un compte-rendu a été rédigé par madame Danielle Desmarais (Travail social) et a paru dans le bulletin no 90 (Printemps 2026).

Aussi, un atelier en visioconférence portant sur la façon d'intégrer la médecine chinoise dans notre quotidien a été organisé le jeudi 30 octobre 2026 par l'APRÈS L'UQAM qui a invité les membres de l'APR-UQAM et l'ACRUQAM à y participer.

La quatrième activité, qui a eu lieu le mercredi 12 novembre 2025, a permis d'entendre en visioconférence madame Ghayda Hassan (Psychologie) sur l'extrémisme violent et la radicalisation. Le compte-rendu de cette présentation, rédigé par madame Michèle Carpentier (Travail social), a été proposé dans le Bulletin no 90 (printemps 2026).

Le jeudi 4 décembre 2025, une cinquième activité portait sur la cybersécurité et sur la façon pour les personnes âgées de se protéger des fraudes. L'activité, tenue en visioconférence, a été animée par madame Sophie Duchesneau de la FADOQ, Région Île de Montréal. Plusieurs ressources ont été partagées pour reconnaître et dénoncer les fraudes. Vous pouvez lire le compte-rendu de madame Francine Descarries (Sociologie) dans le Bulletin no 90 (printemps 2026).

La dernière activité a proposé la projection privée d'un classique du cinéma muet « La ruée vers l'or » de Charlie Chaplin (1925) à la Cinémathèque québécoise le mercredi 25 mars 2026. Le pianiste Gabriel Thibaudeau a animé la séance et a répondu aux questions des 70 membres qui y participaient. Après la projection, plus de 25 personnes se sont retrouvées au restaurant français Le Molière. Un compte-rendu de l'activité paraîtra ultérieurement.

De plus, la présidente souhaite remercier Marjolaine St-Pierre, conseillère au conseil d'administration, pour son soutien et ses bons conseils, ainsi que Chantal Ouellet (Département d'éducation et de formation spécialisées) et Maurane Chevalier (étudiante en maîtrise en éducation), pour l'animation lors des conférences présentées en Zoom.

Enfin, sous la responsabilité de José del Pozo (Histoire), le Club de lecture a poursuivi ses rencontres tout au long de l'année 2025-2026. Vous pouvez consulter les activités du Club dans le Bulletin no.90 disponible sur le site web de l'APR-UQAM.

4. Projet Solidarité

Dès sa création, le comité Solidarité s'est défini comme un lieu de partage axé sur les enjeux de la retraite et sur les défis relatifs au vieillissement tel que le partage de questionnements et de témoignages sur les changements liés à un mode de vie différent, sur les défis du maintien de la santé physique et psychologique et sur les relations à soi et aux autres.

Le comité Solidarité a développé un partenariat avec *Éducaloi*, qui est un organisme reconnu dont la mission est d'informer le public sur ses droits en plus d'être particulièrement impliqué dans la formation aux droits des aînés. Le comité a proposé un atelier de réflexion en présence intitulé *Choisir une résidence : enjeux non seulement personnels et sociaux, mais juridiques*. L'atelier, qui a eu lieu le mercredi 26 novembre 2025 à l'UQAM, s'est déroulé en deux temps : 1) un exposé sur les enjeux juridiques et 2) une réflexion avec un échange de témoignages des membres sur leurs expériences personnelles. Un compte-rendu a été rédigé par monsieur Ernst Jouthe (Travail social) et est paru dans le Bulletin no 90 (printemps 2026). A la suite du décès de Michel Tousignant (Psychologie) qui dirigeait l'équipe de Solidarité, Monique Lemieux a repris la direction du comité. Danielle Desmarais (Travail social) s'est jointe à l'équipe en février dernier. Le comité travaille à un plan de relance.

5. Bulletin *Pour la suite du monde*

Qui produit le Bulletin? Beaucoup de volontaires s'offrent pour rédiger des articles, prendre des photos ou suggérer du contenu. Winnie Frohn (Études urbaines et touristiques) en assume la direction depuis 2022. La révision linguistique continue à être assumée par le vice-président et registraire de l'Association, Jean-Guy Prévost, et occasionnellement par Richard Morin. Sa mise en page est assurée par Wendy Hondermann (Creativa Design). Soulignons que le site web <https://apr.uqam.ca> offre une richesse d'informations complémentaires au Bulletin.

En plus des numéros réguliers, un Bulletin spécial a été préparé pour les membres qui ont participé à la fête du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM, le mercredi 17 septembre 2025. Après l'historique de l'APR-UQAM de 1989 à 2025 accompagné de photos et la liste de plusieurs contributions marquantes, suivent des photos de nos activités. Quelques citations illustrent ce qu'est l'APR-UQAM.

Deux numéros du Bulletin ont paru en 2025-2026 : les numéros 89 (automne 2025) et 90 (printemps 2026), dont le contenu reste dans la continuité des numéros précédents. Le dossier principal du numéro 89 aborde le projet de la nouvelle Faculté des sciences de la santé dans une entrevue avec son responsable, Dr. Fabrice Brunet. S'y ajoutent quelques exemples de la recherche qui se fait déjà en santé à l'UQAM. L'entrevue intergénérationnelle était avec Dominique Bernier, professeure au Département des sciences juridiques. On y trouve aussi le compte-rendu de la présentation des livres rares que la bibliothèque possède. Évidemment il fallait revenir sur notre fête du 35^e anniversaire en photos. Un article nous a fait rire de nos tracas informatiques et un autre explore comment la main détermine et a été déterminée par l'ère digitale et par

toutes les cultures précédentes. Enfin, le Bulletin inclut les rubriques habituelles : Mot de la présidente, In memoriam et Brèves.

La thématique retenue pour le numéro 90 porte sur la question du sous-financement chronique de l'UQAM par le biais d'une entrevue avec Claude Corbo. L'entrevue intergénérationnelle explore les premières années comme professeur à l'UQAM avec Cédric Beulac du Département de mathématiques. Un deuxième article sur la main dévoile les mystères de la main dans les arts. Deux résumés de livres nous font voyager aux États-Unis et au Liban. Cinq comptes-rendus résument les activités de l'APR-UQAM qui ont été présentées à la section 3 : Activités culturelles et sociales. Le numéro 90 compte également des nouvelles du comité de Solidarité, du club de lecture, des associations dont fait partie l'APR-UQAM ainsi que les avis de décès de nos collègues. On remarquera que les hommages à leur honneur se trouvent maintenant sur le site web de l'APR-UQAM : <http://apr.uqam.ca/memoriame/>.

Winnie Frohn (Études urbaines et touristiques) passe maintenant la responsabilité du Bulletin à Diane Marcotte (Psychologie). Un gros merci à toutes les personnes pour leur collaboration.

6. Outils de communication

6.1 Site web

Tout au long de l'année, le webmestre s'est assuré de faire des mises à jour fréquentes sur le site web de l'APR-UQAM par l'ajout des documents reflétant les activités passées, en cours et à venir. Il a informé le conseil d'administration, lors de ses réunions, des modifications apportées au site.

Le site web continue d'annoncer sur sa page d'accueil les activités organisées par l'Association et fournit les comptes-rendus dans la section «Activités culturelles et sociales/Activités antérieures». Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration ont été ajoutés au site web dès qu'ils ont été approuvés. Les pages du menu déroulant «Membres» ont été mises à jour. Un menu déroulant a été ajouté pour l'affichage des infolettres.

Encore cette année, le webmestre a fait état du fait que certains nouveaux membres n'ont pas complété la fiche d'inscription et l'ajout des informations qu'ils désirent rendre accessibles aux autres membres dans l'intranet. Il rappelle que chaque nouveau membre doit compléter ces deux étapes : la fiche d'inscription et ensuite l'inscription dans l'intranet. La deuxième étape est quelquefois oubliée, même si les directives à cet effet sont indiquées dans le site web. À la fin de l'exercice financier 2025-2026, 72% des membres actifs non décédés avaient une fiche dans apr.uqam.ca, ce qui leur permet d'avoir accès aux informations partagées par les membres dans l'intranet.

Le webmestre a également rencontré le registraire pour coordonner avec lui la liste des membres de l'APR-UQAM et celle des abonnés de l'intranet du site. Le webmestre remercie José E. Igartua pour son aide précieuse lors de ces rencontres, ainsi qu'au long de l'année. L'appui du Service de l'audiovisuel (SAV) pour la gestion, la sauvegarde et les mises à jour de la plateforme a été également apprécié.

6.2 Infolettre

La première infolettre a vu le jour en novembre 2025. Le responsable de cette publication est le vice-président et registraire Jean-Guy Prévost. L'infolettre paraît autour du 15 chaque mois. Cette année nous avons publié six infolettres.

7. Fonds de l'APR-UQAM

7.1 Campagne de financement

Cette année a aussi été une étape charnière dans le dossier du Fonds de l'APR-UQAM pour les bourses d'étudiants, puisque le seuil nécessaire pour assurer la capitalisation du Fonds de l'APR-UQAM avait été atteint en 2024 et que le montant de chacune des bourses avait alors été augmenté à 1,500 \$. La modification de l'entente qui est entrée en vigueur en 2026 se distingue de l'entente antérieure par le fait que les dons en provenance des professeur.e.s retraité.e.s. seront dorénavant déposés dans un compte de l'APR-UQAM non capitalisé et le montant accumulé dans l'année sera additionné aux rendements du Fonds de l'APR-UQAM capitalisé choisi annuellement par la Fondation UQAM. Le montant total sera utilisé pour l'attribution des bourses de l'année suivante et, seul le montant au-delà des montants réservés pour les bourses, additionnés d'un pourcentage de sécurité, sera ensuite déposé dans le Fonds capitalisé de l'APR-UQAM. Un changement important apparaissant dans cette entente modifiée permettra, chaque année, au conseil d'administration de modifier le montant et le nombre de bourses à attribuer selon les disponibilités du compte non capitalisé de l'APR-UQAM en incluant le rendement annuel du compte capitalisé déterminé par la Fondation UQAM.

Afin de pouvoir ouvrir chaque année le concours des bourses APR-UQAM à la session d'automne et, également, d'augmenter le montant et/ou le nombre de bourses, il a été nécessaire de faire une campagne pour la collecte de dons chez les membres retraité.e.s de l'APR-UQAM. Cette campagne a eu lieu durant les mois de mars et avril 2026, mais cette campagne n'exclut pas que des dons puissent être reçus tout au long de l'année.

Les résultats préliminaires des comptes de l'APR-UQAM à la Fondation UQAM indiquent qu'au 11 avril 2026, un montant de 1 552\$ était détenu dans le compte non-capitalisé et que le compte capitalisé avait atteint un montant en capital de 32 257\$. L'augmentation de capital s'explique par l'ajout de dons de 2 609.30\$ versés dans le capital au cours de l'année jusqu'en février 2026. La Fondation UQAM est actuellement en période de modification technologique, ce qui entraîne des retards dans la compilation des nouveaux dons, de telle sorte que les dons reçus depuis mars 2026 ne sont pas tous enregistrés dans le compte non-capitalisé, suggérant que le montant du compte non-capitalisé devrait être substantiellement augmenté.

7.2 Bourses APR-UQAM

La cérémonie de remise des bourses APR-UQAM de l'automne 2024 s'est déroulée le samedi 18 octobre 2025 à 14h à la Salle Pierre-Mercure lors de la cérémonie annuelle de la remise des bourses sous la responsabilité de la Fondation UQAM. La présidente, Nicole Carignan, et la responsable du comité des bourses, Lucie Lamontagne, ont été invitées à rencontrer les deux boursières : mesdames Myriam Pigeon et Aurélie Chaput-Pelletier. Lors de la rencontre avec madame Chaput-Pelletier, la présidente et la responsable du comité des bourses ont pu constater l'enthousiasme de l'étudiante pour ses études et ses activités humanitaires, mais surtout sa fierté d'avoir remporté la bourse APR-UQAM. Des résumés du parcours des boursières sont

disponibles dans le Bulletin. En ce qui concerne le processus d'attribution des bourses APR-UQAM pour l'année 2025-2026, le comité de sélection composé de Diane Marcotte (Psychologie), de Monique Lortie (Sciences biologiques) et de la responsable Lucie Lamontagne (Sciences biologiques) s'est réuni pour évaluer les candidatures. Donc, pour la session d'hiver 2026, deux bourses de 1 500 \$ chacune seront remises à deux étudiant.e.s très performant.e.s.

8. L'équipe

En 2025-2026, les tâches et responsabilités des membres élus du conseil d'administration pour la gestion des activités de l'Association ont été assumées par les membres suivants.

Conseil d'administration

Présidente : Nicole Carignan
Vice-président : Jean-Guy Prévost
Secrétaire : Lucie Lamontagne
Trésorier : Claude Felteau
Registraire : Jean-Guy Prévost

Winnie Frohn, Marjolaine St-Pierre et René Ferland ont agi à titre de conseillères et conseiller.

Responsables et membres des comités et organisations

Comité des activités culturelles et sociales : Nicole Carignan, Marjolaine St-Pierre
Directrice du bulletin : Winnie Frohn
Webmestre : René Ferland (José. E. Igartua en support)
Infolettre : Jean-Guy Prévost
Relations avec la Fondation UQAM : Nicole Carignan et Lucie Lamontagne
Comité des communications : Nicole Carignan, Winnie Frohn, Jean-Guy Prévost, René Ferland et José E. Igartua
Comité Solidarité : Nicole Carignan (liaison avec le conseil d'administration)
Comité des fêtes du 35^e anniversaire : Nicole Carignan (responsable), Gladys Benudiz, Linda Gattuso, et Marjolaine St-Pierre
Comité d'attribution des bourses : Lucie Lamontagne (responsable)
Signataire des chèques : Claude Felteau
Révision linguistique du bulletin et autres documents : Jean-Guy Prévost
Gestion de la boîte courriel : Jean-Guy Prévost et José E. Igartua
Représentant auprès de l'ARUCC : Claude Felteau
Représentants auprès de la FRUQ : Nicole Carignan, Claude Felteau et Lucie Lamontagne
Représentante auprès de la TCAIM : Winnie Frohn
Comité sur le membership et le financement : Claude Felteau et Nicole Carignan

Annexe A – Résolutions du conseil d'administration en 2025-2026

Réunion du 14 mai 2025

Résolution CA2025-26-01 Désignation des dirigeantes et dirigeants pour l'année 2025-2026

Attendu l'article 4.3 des Règlements généraux de l'APR-UQAM qui indique que la désignation des fonctions de dirigeantes et de dirigeants doit se faire lors de la première réunion du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale;

Attendu l'article 6 des Règlements généraux définissant les fonctions des dirigeantes et des dirigeants de l'APR-UQAM;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Nicole Carignan, appuyé par Winnie Frohn, de désigner les membres suivants aux différentes fonctions de direction du conseil d'administration de l'APR-UQAM pour l'année 2025-2026 :

Présidente : Nicole Carignan

Vice-président : Jean-Guy Prévost

Secrétaire : Lucie Lamontagne

Trésorier : Claude Felteau

Registraire : Jean-Guy Prévost

Winnie Frohn, Marjolaine St-Pierre et René Ferland agiront à titre de conseillères et conseiller.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA2025-2026-02 Attribution des responsabilités pour l'année 2025-2026

Attendu l'article 4.6 d) des Règlements généraux qui confie au conseil d'administration la responsabilité de la désignation des responsables des comités qu'il a créés;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par René Ferland, appuyé par Claude Felteau, de désigner les membres suivants à titre de responsables et membres des divers comités ou dossiers pour l'année 2025-2026 :

Comité des activités culturelles et sociales : Nicole Carignan, Marjolaine St-Pierre

Directrice du bulletin : Winnie Frohn

Webmestre : René Ferland (José. E. Igartua en support)

Groupe Facebook : José E. Igartua
Relations avec la Fondation de l'UQAM : Nicole Carignan et Lucie Lamontagne
Comité des communications : Nicole Carignan, Winnie Frohn, Jean-Guy Prévost, René Ferland et José E. Igartua
Comité Solidarité : Nicole Carignan (liaison avec le conseil d'administration)
Comité des fêtes du 35^e anniversaire : Nicole Carignan (responsable), Gladys Benudiz, Claude Felteau, Linda Gattuso, et Marjolaine St-Pierre
Comité d'attribution des bourses : Lucie Lamontagne (responsable)
Signataire des chèques : Claude Felteau
Révision linguistique du bulletin et autres documents : Jean-Guy Prévost
Gestion de la boîte courriel : Jean-Guy Prévost et José E. Igartua
Représentant auprès de l'ARUCC : Claude Felteau
Représentants auprès de la FRUQ : Nicole Carignan, Claude Felteau et Lucie Lamontagne
Représentante auprès de la TCAIM : Winnie Frohn
Comité sur le membership et le financement : Claude Felteau et Nicole Carignan

Adoptée à l'unanimité.

Réunion du 8 octobre 2025

Résolution CA2025-26-03 Remerciements à José E. Igartua pour son travail de webmestre

Attendu le travail comme webmestre effectué par José E. Igartua depuis l'automne 2022 jusqu'à ce jour;

Attendu le développement majeur des outils informatiques dans la diffusion des informations, du membership et des activités de l'APR-UQAM aux membres qui a été initié, réalisé et constamment amélioré par José E. Igartua depuis trois ans;

Attendu l'efficacité, la disponibilité et la gentillesse avec lesquelles il a effectué non seulement sa fonction de webmestre, mais aussi celle de personne ressource pour la résolution des problèmes informatiques des membres du conseil d'administration et de ceux de l'APR-UQAM;

Il est proposé par Claude Felteau, appuyé par Winnie Frohn, de remercier chaleureusement notre collègue José E. Igartua pour tout son travail de pionnier comme webmestre, sa grande disponibilité, sa gentillesse, sa jovialité et surtout son efficacité dans la résolution de problèmes.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA2025-26-04 Remerciements au Comité organisateur de la fête du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM

Attendu le travail important et soutenu effectué par les membres du comité organisateur de la fête du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM composé de Linda Gattuso, Gladys Benudiz, Marjolaine St-Pierre et de Nicole Carignan;

Attendu la réussite et la satisfaction des membres devant la qualité et la diversité des activités présentées durant cette cérémonie;

Attendu l'excellence de l'organisation, de la qualité du buffet et de la présentation de la salle favorisant la convivialité et les conversations animées des membres présents;

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyé par René Ferland,

- 1) de remercier chaleureusement les membres du comité organisateur pour la réussite et l'excellence de l'organisation de la fête du 35^e anniversaire de l'APR-UQAM.
- 2) de féliciter particulièrement le travail de coordination exceptionnel de la présidente, Nicole Carignan, afin de réaliser toutes les étapes de cette organisation dans les délais prévus et le budget présenté.

Adoptée à l'unanimité

Réunion du 3 décembre 2025

Résolution CA2025-26-05 : Résolution de conseil d'administration pour la rédaction d'une nouvelle entente avec la Fondation UQAM pour les bourses APR-UQAM

Attendu la création du Fonds capitalisé pour les bourses APR-UQAM avec la Fondation UQAM et la signature le 30 octobre 2024 d'un protocole d'entente sur les modalités d'utilisation des rendements du Fonds capitalisé et des dons reçus;

Attendu que les objectifs de l'APR-UQAM sont de pouvoir attribuer un nombre de bourses à un montant déterminé par le conseil d'administration à des étudiants de 1^{er} cycle ayant un excellent dossier académique et ayant réalisé des activités communautaires et/ou sociales remarquables, et d'augmenter aussi le capital du Fonds capitalisé;

Attendu la portée limitée de l'entente actuelle qui ne répond que partiellement aux exigences de l'APR-UQAM en ce qui concerne les modalités de gestion des montants disponibles pour l'attribution des bourses APR-UQAM;

Attendu les discussions récentes avec la Fondation UQAM sur des modalités plus souples et mieux adaptées aux exigences à court et à long terme de l'APR-UQAM;

Attendu le besoin d'un nouveau protocole d'entente avec la Fondation UQAM compte tenu de l'importance des changements nécessaires;

Attendu le rôle du conseil d'administration de l'APR-UQAM en tant que représentant des membres donateurs et la nécessité pour la Fondation UQAM d'une résolution entérinée par le conseil d'administration à l'appui des conditions d'un nouveau protocole d'entente;

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyé par René Ferland :

- 1) Que deux fonds distincts APR-UQAM, le Fonds capitalisé actuel et un Fonds non capitalisé actif, soient utilisés pour la gestion des rendements et des dons reçus annuellement selon les modalités suivantes;
- 2) Que chaque année, les dons des membres de l'APR-UQAM reçus durant cette période ainsi que le montant des rendements du Fonds capitalisé attribué par la Fondation UQAM soient automatiquement versés dans le Fonds non capitalisé;
- 3) Que la Fondation UQAM informe le conseil d'administration de l'APR-UQAM du montant des dons reçus et versés, des frais et honoraires prélevés, du rendement réel obtenu sur le capital du Fonds de bourses capitalisé APR-UQAM et du rendement attribué par la Fondation UQAM, et ce avant le 1er juillet de chaque année;
- 4) Que chaque année et à la suite de l'obtention des montants disponibles dans les Fonds non capitalisé et capitalisé, le conseil d'administration de l'APR-UQAM transmette à la Fondation UQAM une résolution concernant le nombre et le montant des bourses APR-UQAM à attribuer, et ce avant le 15 juillet;
- 5) Que chaque année, un montant de 25% du montant total des bourses à attribuer soit gardé dans le Fonds non capitalisé après la réserve et/ou le versement des bourses. Seul l'excédent de ce montant pourra être transféré dans le Fonds capitalisé;
- 6) Que les bourses APR-UQAM soient offertes normalement au concours d'automne à une personne étudiante qui doit :
 - a. Être inscrite à temps complet dans un programme de baccalauréat;
 - b. Avoir cumulé 60 crédits de son programme d'études;
 - c. Avoir une moyenne cumulative d'au moins 4.0 sur 4.3;
 - d. Faire preuve d'engagement communautaire ou social;
 - e. Ne pas avoir obtenu cette bourse lors d'un concours précédent;
- 7) Que la Fondation UQAM voit à ce que la responsabilité de la diffusion de l'information concernant les Bourses APR-UQAM et de la réception des candidatures soient confiées au Bureau de l'Aide financière des Services à la réussite et la vie étudiante de l'UQAM;
- 8) Que la sélection des dossiers des candidatures soit confiée à un comité constitué à cette fin par l'APR-UQAM;
- 9) Advenant qu'aucune candidature ne soit retenue par le comité des bourses de l'APR-UQAM au concours de la session d'automne, le concours sera ré-ouvert à la session d'hiver;
- 10) Advenant que le montant accumulé dans le Fonds non capitalisé ne permette pas d'attribuer le nombre convenu de bourses, la Fondation UQAM devra

attribuer le nombre minimal de bourses possible et conservera les sommes restantes dans le Fonds non capitalisé pour qu'elles soient disponibles pour l'attribution de bourses l'année suivante. La Fondation UQAM devra avertir le conseil d'administration de l'APR-UQAM le plus rapidement possible avant l'ouverture du concours de bourses, afin de palier à ce problème si possible.

Adoptée à l'unanimité

Réunion du 4 mars 2026

Résolution CA2025-26-06 Création d'un comité éditorial pour le bulletin de l'APR-UQAM

Attendu le départ de Winnie Frohn comme responsable du Bulletin de l'APR-UQAM à la fin de l'année 2025-26;

Attendu les changements qui pourraient être apportés au contenu et à la forme actuelle du Bulletin;

Attendu que le Bulletin sera envoyé sous forme électronique aux membres de l'APR-UQAM à l'exception de ceux qui manifesteront leur choix de recevoir le Bulletin sous forme papier et qui en assumeront les frais d'impression et d'envoi postal;

Attendu que le travail éditorial sera augmenté et diversifié;

Attendu que l'article 4.6 alinéa d) des règlements généraux de l'APR-UQAM stipule que 'Le conseil d'administration est responsable de la création des comités, dont il définit le mandat, désigne le ou la responsable et approuve la composition après consultation des personnes intéressées';

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Winnie Frohn et appuyé par Marjolaine St-Pierre

1. que le conseil d'administration approuve la création d'un comité éditorial pour le Bulletin de l'APR-UQAM;
2. de mandater ce comité à proposer des orientations du Bulletin, de voir à la production d'articles et de textes et autres documents, que le comité jugera pertinent, et de superviser la présentation finale des Bulletins des sessions d'automne et du printemps;
3. de nommer Diane Marcotte comme responsable du comité éditorial du Bulletin à partir du 13 mai 2026;
4. de donner le mandat à Diane Marcotte de proposer au conseil d'administration les noms des membres intéressés à faire partie de ce comité éditorial et à déterminer les rôles dévolus à chacun d'eux;

5. que ce comité éditorial devra rendre compte régulièrement au conseil d'administration du travail accompli dans la préparation et la réalisation du Bulletin.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA2025-26-07 Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels

Attendu l'obligation pour tout organisme détenant des informations personnelles de ses membres d'établir une politique sur la confidentialité et la protection des renseignements personnels suite à l'adoption de la loi 25 par le gouvernement du Québec;

Attendu que l'APR-UQAM demande des renseignements personnels à ses membres lors de leur inscription, que certains de ces renseignements sont accessibles dans l'intranet sur son site web aux membres actifs seulement, l'Association est dans l'obligation d'établir une politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels de ses membres.

Attendu que la date limite pour l'adoption d'une telle politique était le 22 septembre 2024 selon l'échéancier d'application de la loi 25;

Attendu que l'article 4.6 alinéa a) des règlements généraux de l'APR-UQAM stipule que 'Le conseil d'administration est responsable de la bonne marche de l'Association et de la gestion courante des affaires en conformité avec les orientations et les politiques adoptées par l'assemblée générale;

Attendu que l'article 3.1 alinéa g) des règlements généraux de l'APR-UQAM indique que 'L'assemblée générale des membres a le pouvoir d'approuver les décisions du conseil d'administration qui lui sont soumises' ;

Attendu la révision de cette politique par Louis Jolin (Expert en droit des associations à but non-lucratif);

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par René Ferland et appuyé par Jean-Guy Prévost

1. d'adopter la politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels à laquelle se lie le processus de traitement des plaintes en regard de cette politique :
 - a. Politique de confidentialité et de protection des renseignements personnels
 - b. Processus de traitement des plaintes relatives à la protection des renseignements personnels.
2. de considérer que l'adoption de ces politiques fait partie de la gestion courante des affaires de l'Association compte tenu de l'urgence de se conformer aux exigences de la loi;
3. de présenter ces politiques pour ratification à la prochaine assemblée générale;
4. de considérer que l'application de ces politiques prend effet dès leur acceptation par le conseil d'administration;

5. de prendre en note que ces politiques pourront être sujettes à modification selon l'évolution des activités de l'Association, des changements dans la liste des informations demandées aux membres ou dans l'utilisation des informations personnelles des membres.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA2025-26-08 : Montant de la cotisation pour 2026-2027

Attendu l'article 2.5 des Règlements généraux qui stipule que le montant de la cotisation annuelle est déterminé chaque année par le conseil d'administration;

Attendu l'entente sur la participation de l'UQAM au financement des activités de l'APR-UQAM signée le 5 mars 2026;

Attendu les états financiers actuels et les prévisions en termes de revenus et de dépenses d'ici la clôture de l'exercice financier 2025-2026 le 31 mars 2026;

Attendu l'augmentation des revenus découlant de l'entente de financement avec l'UQAM;

Attendu la diminution des dépenses résultant principalement de l'envoi du bulletin sous forme PDF à la majorité des membres de l'APR-UQAM;

Attendu l'objectif du conseil d'administration de ne pas augmenter significativement le montant de la réserve financière suite à l'entente avec l'UQAM;

Attendu le scénario financier présenté au conseil d'administration par le trésorier;

Attendu le congé de cotisation pour les professeures et professeurs nouvellement retraités en place depuis 2016;

Attendu la décision adoptée par le conseil d'administration en date du 3 novembre 2021 (résolution CA2021-22-04) à l'effet que toute demande d'adhésion à l'Association à une date qui se situe dans la seconde moitié de l'année financière soit traitée sans exiger de cotisation de la part du nouveau membre, qui pourra bénéficier de tous les avantages consentis aux membres, à l'exception des tarifs réduits offerts aux membres lors d'activités financées en partie par l'Association;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Claude Felteau et appuyé par Jean-Guy Prévost

1. de déterminer le montant de la cotisation à 20\$ pour l'année 2026-2027;
2. de maintenir la période de congé de cotisation pour les professeures et professeurs nouvellement retraités de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'une année

entière de congé de cotisation en termes de l'exercice financier de l'Association (1er avril au 31 mars) à la suite de leur inscription initiale;

3. de maintenir le congé de cotisation pour les nouveaux membres non nouvellement retraités qui adhèrent à l'Association à une date qui se situe dans la seconde moitié de l'année financière selon les modalités prévues par la résolution CA2021-22-04.

Adoptée à l'unanimité

Réunion du 1^{er} avril 2026

Résolution CA2025-26-09 : Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice 2026-2027

Attendu l'article 4.6 c) des Règlements généraux qui établit que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des prévisions budgétaires, incluant le montant de la cotisation annuelle des membres;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Claude Felteau, appuyée par Nicole Carignan, d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026-2027, telles que présentées et modifiées en séance par le trésorier de l'Association.

Adoptée à l'unanimité

Résolution CA2025-26-10 : Attribution du statut de membre honoraire à Michel Tousignant

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'Association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;

Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Michel Tousignant aux activités de l'APR-UQAM puisque ce dernier a siégé au conseil d'administration de 2014 à 2022, a été directeur du Bulletin « Pour la suite du monde » de 2013 à 2018, s'est impliqué dans la création du Projet Solidarité dont il a occupé la présidence et a participé activement aussi au club de lecture de l'APR-UQAM depuis sa création.

Il est proposé par Nicole Carignan, appuyée par Marjolaine St-Pierre, d'attribuer le statut de membre honoraire à Michel Tousignant en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2025-26-11 : Attribution du statut de membre honoraire à Louise Dupuy-Walker

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'Association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;

Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Louise Dupuy-Walker aux activités de l'APR-UQAM puisqu'elle a été membre du conseil d'administration de 2003 à 2009, membre du comité des activités culturelles et sociales de 2004 à 2017, membre fondatrice du comité Solidarité de 2017 à 2026 et membre des comités organisateurs de la Fête du 15^e et du 25^e anniversaire de l'APR-UQAM.

Il est proposé par Winnie Frohn, appuyé par Claude Felteau, d'attribuer le statut de membre honoraire à Louise Dupuy-Walker en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2025-26-12 : Attribution du statut de membre honoraire à José E. Igartua

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'Association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;

Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de José E. Igartua aux activités de l'APR-UQAM puisqu'il a

participé au conseil d'administration de 2022 à 2025 et a assumé la fonction de webmestre durant laquelle il a orchestré la mise en place du site internet web modernisé et sécurisé permettant de faciliter les inscriptions à l'APR-UQAM, le paiement de la cotisation par carte de crédit, l'inscription aux activités sociales et culturelles proposées et, éventuellement, le paiement des frais de participation. Il a été membre du comité des communications et a été impliqué dans la révision de tous les documents produits par l'APR-UQAM. Depuis son départ du conseil d'administration, il a continué à agir comme personne-ressource importante dans les plusieurs activités du CA.

Il est proposé par Jean-Guy Prévost, appuyé par Claude Felteau, d'attribuer le statut de membre honoraire à José E. Igartua en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2025-26-13 : Attribution du statut de membre honoraire à Anne Rochette

Attendu les Règlements généraux de l'APR-UQAM adoptés par le conseil d'administration le 7 avril 2021 et ratifiés par l'assemblée générale le 19 mai 2021;

Attendu l'article 2.3 des Règlements généraux qui stipule que l'Association peut offrir le statut de membre honoraire à tout membre actif qu'elle désire honorer;

Attendu la résolution CA2023-24-11 qui confie le soin au conseil d'administration d'accorder le statut de membre honoraire après étude des candidatures soumises;

Attendu le souhait du conseil d'administration d'honorer la contribution exceptionnelle de Anne Rochette aux activités de l'APR-UQAM de par sa participation au conseil d'administration de 2018 à 2025, comme responsable des bourses APR-UQAM et de l'entente du fonds capitalisé, comme secrétaire puis registraire et comme représentante de l'APR-UQAM auprès de la FRUQ et de l'ARUCC. Elle s'est impliquée dans la mise à jour des règlements généraux de l'APR-UQAM en 2021. Elle a grandement participé à la mise en place d'un système informatisé sécuritaire d'inscription des membres. Elle s'est investie dans la révision linguistique des textes produits par le Conseil d'administration et des textes publiés dans le Bulletin durant toutes ces années. Elle a aussi travaillé avec beaucoup de conviction et d'ardeur au Comité sur le membership et le mode de financement de l'APR-UQAM qui a mené à un protocole d'entente avec l'UQAM.

Il est proposé par Claude Felteau, appuyé par Jean-Guy Prévost d'attribuer le statut de membre honoraire à Anne Rochette en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'APR-UQAM.

Adoptée à l'unanimité.

Résolution CA2025-26-14 : Motion de remerciement à Winnie Frohn pour son travail de directrice du Bulletin de l'APR-UQAM

Attendu le travail de Winnie Frohn comme directrice du Bulletin depuis 2022 jusqu'à ce jour;

Attendu le développement de nouvelles rubriques ou dossiers, l'organisation des informations et surtout la qualité exceptionnelle de la présentation du Bulletin sous sa direction;

Attendu l'efficacité, la disponibilité et la gentillesse avec lesquelles elle a accompagné les participants à la recherche et à la rédaction des différentes rubriques du Bulletin;

Il est proposé par René Ferland, appuyé par Lucie Lamontagne, de remercier chaleureusement notre collègue Winnie Frohn pour tout son travail comme directrice du Bulletin de 2022 à 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Réunion du 22 avril

Résolution CA2024-25-15 : Adoption des états financiers de l'exercice 2025-2026

Attendu l'article 4.6 c) des Règlements généraux qui établit que le conseil d'administration est responsable de l'adoption des états financiers;

Attendu l'article 7.3 des Règlements généraux qui établit que le trésorier doit présenter les états financiers à l'observateur aux comptes avant de les déposer pour approbation au conseil d'administration;

Attendu la clôture de l'exercice financier 2025-2026 le 31 mars 2026;

Attendu le rapport de l'observateur aux comptes pour l'exercice 2025-2026;

Attendu les discussions tenues en séance;

Il est proposé par René Ferland, appuyé par Nicole Carignan d'adopter les états financiers de l'exercice 2025-2026 tels qu'examinés préalablement par l'observateur aux comptes et présentés en séance par le trésorier de l'Association.

Adoptée à l'unanimité

Annexe B – Effectifs de l'APR-UQAM au 31 mars 2026

	<u>2026</u>		<u>2025</u>
ENSEMBLE DES RETRAITÉS			
Nombre total de retraités ^a	1094		1055
Retraités décédés	290		(276)
Décès survenus en 2025-2026 ^b	14		[19]
Nombre total de retraités actifs	804		779
Nouveaux retraités 2025-2026	39		[37]
MEMBRES DE L'ASSOCIATION en 2025-2026			
Nombre total de membres	265		258
Membres cotisants	224	84,5%	216
Membres – congé de cotisation	41	15,5%	42
Membres honoraires	3		[3]
Nouveaux retraités 2024-2025	14		[20]
Nouveaux retraités 2025-2026	22		[17]
Nouveaux membres en préretraite	2		[2]
Décès de membres dans l'année.	5		3
Proportion des membres par rapport au nombre total de retraités actifs : 32,9%			

.....
a. Dossier des professeurs et professeurs retraité.e.s revu en avril 2026 en tenant compte des données transmises par le Service des ressources humaines.

b. Décès survenus en 2025-2026 :

Francine Descarries	12 mars 2026	Sociologie - membre
André Vanasse	26 février 2026	Études littéraires
Maurice Morency	12 février 2026	Sciences de la terre et de l'atmosphère
Jean-Paul Mareschal	23 janvier 2026	Sciences de la terre et de l'atmosphère
Bertin Trottier	5 décembre 2025	Sciences biologiques - membre
Michel Tousignant	5 décembre 2025	Psychologie - membre
Gérald Boutin	13 octobre 2025	Formation et éducation spécialisées
Claudette Hould	octobre 2025	Histoire de l'art
Alfred Dubuc	11 septembre 2025	Histoire - membre
Mohamed Guerssel	6 juin 2025	Linguistique
Roger Miller	23 mai 2025	Management et technologie
Luc Desnoyers	8 mai 2025	Sciences biologiques - membre
Bernard Élie	9 avril 2025	Sciences économiques
Jacques Labelle	15 mars 2025	Linguistique

Annexe C – États financiers de l'APR-UQAM au 31 mars 2026

APR-UQAM

Association des professeures et professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal

Bilan au 31 mars	2026	2025	2024
ACTIF			
Solde du compte (Caisse de la Culture - Desjardins)	11 373	14 509	16 848
Solde du compte (Services financiers - UQAM)	13 060	8 538	4 238
Frais remboursables	0	0	0
	<u>24 433</u>	<u>23 047</u>	<u>21 086</u>
PASSIF			
Créditeurs (à payer)	1 712	(517)	0
En suspens	0	0	0
Recettes perçues d'avance	35	2 090	90
	<u>1 747</u>	<u>1 573</u>	<u>90</u>
AVOIR DE L'ASSOCIATION			
Solde à la fin de l'exercice précédent	21 474	20 996	18 929
Excédent (déficit) de l'exercice	1 212	478	2 067
	<u>22 686</u>	<u>21 474</u>	<u>20 996</u>
Passif + Avoir de l'association	<u><u>24 433</u></u>	<u><u>23 047</u></u>	<u><u>21 086</u></u>

**Association des professeures et professeurs retraités
de l'Université du Québec à Montréal**

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025	2024
REVENUS			
Cotisations des membres	10 040	9 720	10 035
Contribution du SPUQ	3 500	3 500	3 500
Contribution de la Direction de l'UQAM	5 500	0	0
Billets pour le 35e anniversaire	4 500	0	0
Autres recettes (MSSS, MES)	3 630	5	217
	<u>27 170</u>	<u>13 225</u>	<u>13 752</u>
DÉPENSES			
Frais de voyage et de déplacement	0	640	603
Assemblée générale annuelle	1 427	1 379	1 680
Conseil d'administration	442	499	360
Activités culturelles et sociales	869	286	852
Frais de poste	1 959	2 058	1 613
Impression des bulletins et documents	4 936	5 619	4 376
Associations: FRUQ et ARUCC	194	313	404
Fête du 35e anniversaire de l'APR-UQAM	12 225	0	0
Frais divers	3 466	1 627	1 517
Frais bancaires et de cartes de crédit	440	323	280
	<u>25 959</u>	<u>12 744</u>	<u>11 685</u>
SURPLUS (DÉFICIT) D'OPÉRATION	1 211	481	2 067
Ajustement d'une année antérieure	1	(3)	0
RÉSULTAT NET	<u><u>1 212</u></u>	<u><u>478</u></u>	<u><u>2 067</u></u>

APR-UQAM
Prévisions budgétaires pour 2026-2027

Revenus

Cotisations des membres	4500,00	
Contribution du SPUQ	3500,00	
Contribution de la direction de l'UQAM	3500,00	
Total		11500,00\$

Dépenses

Frais de voyage et de déplacement	600,00	
Assemblée générale annuelle	1400,00	
Conseil d'administration	600,00	
Activités culturelles et sociales	1400,00	
Comité solidarité	500,00	
Bulletins et documents	4000,00	
Associations: FRUQ et ARUCC	300,00	
Frais divers	2200,00	
Assurances	400,00	
Autres frais	1 800,00	
Frais bancaires et de cartes de crédit	500,00	
Total		11500,00\$

Excédent des revenus sur les dépenses	<hr/>	0,00
--	-------	-------------

Rapport de l'observateur aux comptes

États financiers 2025-2026 de l'APR-UQAM

Ce rapport concerne les états financiers de l'APR -UQAM se terminant le 31 mars 2026.

L'année 2025-2026 fut une année chargée en termes d'opérations comptables compte tenu principalement de la fête du 35e anniversaire de l'APR -UQAM. L'année se solde par un excédent de revenus sur les dépenses même s'il est moins élevé que celui prévu au budget qui avait été adopté au printemps 2025.

J'ai regardé avec attention les documents (état des revenus et dépenses, bilan, comptabilité des recettes et déboursés, états de comptes...). Le travail de notre trésorier, Claude Felteau, est très minutieux et détaillé. J'ai discuté avec lui de certains points et obtenu toutes les informations avec célérité.

Je peux donc affirmer, comme ce fut le cas pour les deux dernières années, que je n'ai relevé aucune irrégularité qui me porterait à croire que les états financiers soumis ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'APR-UQAM.

En foi de quoi, je signe

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Jolin'.

Louis Jolin,

Montréal, le 20 avril 2026